

**EXTRAIT DU
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

16 février 2024

DATE de publication de la délibération

27 février 2024

Séance du vendredi 23 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 20
Votants 26

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Etaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjointes ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, D'ABOVILLE Rosine, DEHEGGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; DUFRAIGNE-CIOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly ; GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi ; SALIS Anaïs donne pouvoir à JEANNEAU Luc ; BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon ; BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle ; DUFEIL Christophe.

Secrétaire de séance : Rémi LEGRAND, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°230224-13 : Réhabilitation d'une « plaque de cochers »

Il existe une « plaque de cochers » en fonte en mauvais état rue du Puits Robidou : les plaques de cochers ont été créées par une loi en date du 15 avril 1835 qui ordonne à chaque commune d'apposer aux carrefours et en hauteur des plaques directionnelles mentionnant les distances jusqu'à la prochaine commune afin que les cochers et voyageurs puissent se diriger. Ces « plaques de cochers » ont été installées jusqu'à la 1^{ère} Guerre Mondiale.

L'association Henri BROUILLIANT, créée pour préserver ce petit patrimoine routier que constituent les « plaques de cochers » - patrimoine souvent délaissé, se propose de restaurer la plaque commune rue Nationale, la commune s'engageant simplement à verser 20 € de participation pour l'achat des diverses fournitures de restauration, ainsi que le coût de son envoi dans le Loiret et de son retour.

Il est proposé de mettre en lumière ce petit patrimoine communal et d'accepter la proposition de l'association Henri BROUILLIANT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **Confier à l'association Henri BROUILLIANT représentée par Monsieur Nicolas JAMOIS, la restauration de la « plaque de cochers » fixée sur le mur de façade du 20 rue du Puits Robidou.**
- **Verser à l'association 20 € de participation pour l'achat des diverses fournitures de restauration, ainsi que le coût de son envoi dans le Loiret et de son retour.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

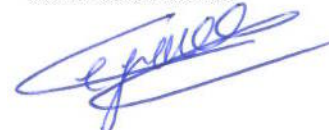
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,
Rémi LEGRAND



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **23 février 2024**,

De sa publication sur le site Internet de la commune le **27 février 2024**.